

PARTAGE D'UNE MONNAIE COMMUNE : CONVERGENCE ET CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

KAKO NUBUKPO *

Huit États de l'Ouest africain se sont lancés depuis plusieurs décennies dans un processus d'intégration économique et monétaire. Succès et échecs de ce processus sont ici analysés, notamment à l'aune des théories de la convergence liée au partage d'une monnaie commune. Très vite des choix apparaissent : soit limiter l'ambition à une instance de coordination, soit pousser en avant vers un système fédéraliste. En l'absence prolongée de l'une ou de l'autre orientation, l'instabilité se met en place.

L'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) est bien plus que la somme des économies qui la composent. C'est sur la base de ce principe que l'espace communautaire composé de huit États ouest africains¹ trouve tout son sens. Ainsi, la neuvième économie, en référence aux externalités positives issues de l'intégration économique régionale en cours entre les huit États membres de l'UEMOA, ne peut donner toute sa mesure que si la convergence économique est réalisée et pérennisée au sein de l'espace communautaire.

Or, depuis 1962, les États membres de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), dont le Togo, ont une politique monétaire commune mais des politiques budgétaires qui sont restées nationales. En conséquence, on a assisté, entre 1962 et 1993, à une divergence des politiques budgétaires, avec un impact négatif sur les performances économiques de l'Union. De fait, dans le contexte de la dévaluation du franc CFA intervenue le 11 janvier 1994, les États membres ont adopté, le 10 janvier 1994, le Traité de l'Union économique

* PROFESSEUR AGRÉGÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ (TOGO).

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

et monétaire ouest africaine (UEMOA), dans le souci de doter la monnaie commune de fondements réels solides².

Ce traité a défini certains critères que les États membres devaient respecter pour une meilleure convergence et stabilité de la zone, critères qui ont été affinés en décembre 1999 avec l'adoption du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) qui introduit de nouveaux critères de convergence, permettant une meilleure appréciation de la maîtrise des finances publiques, de la convergence des politiques budgétaires et garants d'une politique monétaire « prudente ».

Vingt ans après le début de ce processus, quel est l'état des lieux de la convergence ? La croissance économique est-elle au rendez-vous ?

L'objectif principal de cet article est de contribuer à la réflexion sur la relation « *convergence et croissance économique* » en effectuant d'une part, après les définitions d'usage, un rapide bilan du processus de convergence au sein de l'UEMOA et, d'autre part, un examen prospectif de la relation, notamment en référence aux travaux du *Panel de haut niveau de l'UEMOA* relatifs à la vision de l'union à l'horizon 2020.

26

La première partie, intitulée « Un bref bilan de la convergence au sein de l'UEMOA » resitue la convergence dans une perspective théorique, celle des impératifs de gestion liés au partage d'une monnaie commune, avant de procéder au bilan global de cette convergence. Prenant appui sur les réformes en cours au sein de l'Union et des évolutions paradigmatiques à l'œuvre sur le plan international, la deuxième partie évalue, à l'aune de l'impératif d'obtention de la croissance économique, les actions entreprises par la commission de l'UEMOA et les États membres sur le plan institutionnel afin d'obtenir une convergence pérenne et tire des enseignements pour l'avenir.

Un bref bilan de la convergence au sein de l'UEMOA

Au commencement était la théorie

S'il existe de multiples notions de convergence – convergence nominale, convergence réelle, convergence structurelle – toutes

² Le Traité de l'UEMOA de janvier 1994 n'a pas remplacé celui de l'UMOA de mai 1962. Les deux traités coexistent, même s'il est prévu à terme leur fusion. Pour les aspects strictement monétaires, le Traité de l'UMOA est le seul pertinent. Ce traité a été actualisé et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

cependant ont pour sens l'idée de rapprochement soit d'un pays vers un groupe de pays, soit vers des normes de référence appelées critères de convergence.

Ainsi, pour ce qui est de la convergence nominale, il s'agit de juger, à travers un certain nombre d'indicateurs nominaux, « du rapprochement dans le temps des performances des politiques au regard de la stabilité macro-économique ».

La convergence réelle pour sa part donne sens à l'idée de rapprochement, d'homogénéisation des niveaux de vie des populations au sein de différents pays. Si le niveau de PIB/tête est souvent utilisé pour mesurer l'effectivité de cette convergence réelle, d'autres indicateurs tels l'Indicateur de développement humain, le niveau de pauvreté (% de la population sous le seuil de 1,25 \$/jour), le nombre de médecins pour 10000 habitants... peuvent également être utilisés.

La convergence structurelle enfin considère le rapprochement des pays selon les conditions liées au système productif. Des indicateurs tels que le niveau de chômage, la répartition de la valeur ajoutée selon le secteur d'activité, le degré de contestabilité de certains secteurs productifs... peuvent être mobilisés. C'est dans le cadre de ce dernier type de convergence, que peut être abordée de manière adéquate, la question de l'emploi.

Cependant, que ce soit dans le Traité instituant l'UEMOA, notamment en son article 65, ou dans l'acte additionnel n° 04/99 portant création du « Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité » entre les États membres de la zone, la notion de convergence à laquelle il est fait référence est explicite : il s'agit de la convergence nominale définie à travers un certain nombre de critères portant sur des variables nominales : le taux d'inflation, le déficit budgétaire, l'encours de la dette ou les arriérés de paiement (critères de premier rang).

Ceci n'est pas propre à l'UEMOA : on retrouve ce principe de surveillance multilatérale autour de critères nominaux de performances déjà dans le Traité de Maastricht en Europe en 1992 puisqu'il y est question de stabilité des prix, de finances publiques et de balance des paiements saines, de marchés ouverts et de concurrence (décision 90/141/ECC).

On peut comprendre que dans le cas de l'UEMOA comme dans le cas de l'UE, ce sont à l'origine des critères liés à la convergence nominale qui ont été retenus. En effet, il fallait faire en sorte que la création d'une union économique et monétaire soit crédible sur le plan de sa viabilité.

Or, il apparaissait que seuls des indicateurs représentant, d'une part, les « bonnes pratiques » de politique économique (les politiques

néolibérales) et, d'autre part, l'adhésion à ces « bonnes pratiques » des pays cherchant à devenir membres de ces unions, pouvaient rendre crédible la viabilité de telles unions aux yeux des marchés financiers, lesquels sont d'ailleurs embryonnaires en Afrique de l'Ouest. En clair, un pacte dont l'objectif est la convergence nominale est d'abord un principe de coordination par les règles qui instaure des contraintes nominales aux États membres quant aux politiques budgétaires et monétaires menées par ces États.

Dire ceci n'est que traduire des idées développées par tout un courant de pensée qualifié de « monétariste », selon lequel les États qui adhèrent ou souhaitent adhérer à une union monétaire se doivent de viser le respect des critères de convergence nominaux car à terme, c'est leur niveau de revenu par tête, donc leur niveau de développement, qui va converger.

Une des principales raisons invoquées par le courant monétariste vient de ce que la stabilité de la valeur interne et de la valeur externe de la monnaie dans une union produit un accroissement des échanges intracommunautaires, qui à terme conduit à une convergence des structures de production donc des niveaux de développement et des niveaux de vie. *Le sens de la causalité pour cette école de pensée va donc de la convergence nominale vers la convergence réelle.*

28

Pourtant, l'école de pensée dite du « couronnement » que l'on pourrait qualifier d'école keynésienne met en garde contre la focalisation sur les critères de convergence nominale à l'exclusion de toute réflexion sur les conditions de la convergence réelle. Pour l'école keynésienne, une union est un point d'équilibre venant couronner la convergence structurelle entre États membres. À cet égard, les travaux sur les zones monétaires optimales éclairent certains aspects de la convergence réelle.

En effet, ces travaux mettent en évidence le fait que toute union monétaire produit un certain nombre d'avantages, par exemple en termes d'amélioration de la transparence des prix, de réduction de coûts liés aux transactions intrarégionales et de disparition du risque de change, ce qui procure un gain général d'efficacité et attire les investisseurs étrangers. Cependant, toute union monétaire a également un certain nombre de coûts, le principal étant la perte d'un instrument de stabilisation de la conjoncture qu'est le taux de change.

Ce coût est une fonction croissante du degré d'asymétrie des chocs dans les États membres de l'union : plus les pays sont hétérogènes sur le plan des structures de production, par exemple en étant spécialisés dans une activité productive spécifique, plus le coût de la perte de l'autonomie monétaire sera important en cas de chocs spécifiques.

On peut remarquer également que ce coût sera d'autant plus élevé que les facteurs de production sont immobiles entre États de la zone. Or, toute union économique et monétaire entre États a comme conséquence de renforcer la spécialisation des États, les rendant plus hétérogènes dans leur structure économique et donc plus sensibles à des chocs de nature asymétrique. Aussi, selon ce courant de pensée, il s'agit de mettre en œuvre au niveau communautaire une coordination des politiques de croissance nationales qui produit certaines externalités positives au niveau de la zone.

Ces politiques peuvent recouvrir des aspects aussi divers que la structure des marchés – faire en sorte que la réglementation des marchés nationaux respecte les règles de la concurrence –, les politiques sectorielles d'infrastructures – le développement des corridors de transit – ou les stratégies d'investissement énergétiques. Dès lors que les politiques de croissance seront engagées, les emplois seront créés, la convergence structurelle des économies se produira et il en découlera une convergence nominale de leurs performances économiques.

On comprend donc que, dans ce second cas de figure, la causalité est inversée, puisqu'elle va de la convergence réelle et structurelle vers la convergence nominale.

Qu'en est-il de la zone UEMOA ? Peut-on mettre en évidence un processus de convergence nominale et/ou réelle au sein des États de la zone ?

29

Bilan de la convergence au sein de la zone UEMOA

La zone UEMOA est sujette à d'importants chocs asymétriques qui rendent difficile sa convergence. Au titre des facteurs pouvant favoriser l'occurrence dans l'UEMOA de chocs asymétriques, il convient de citer la forte spécialisation agricole déterminée par la géographie. En effet, les économies sahéliennes sont relativement proches les unes des autres, mais se distinguent des économies des pays « côtiers ». En outre, deux économies, celles du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, sont plus industrialisées que les autres. Il n'empêche, les résultats des efforts consentis depuis vingt ans semblent être en partie couronnés de succès.

En effet, pour ce qui est de la convergence nominale des économies de l'Union, il convient de souligner que tous les critères de convergence de premier rang ont été en moyenne respectés sur la période 2000-2012 (solde budgétaire de base, taux d'inflation et ratio de la dette rapportée au PIB), à l'exception de celui relatif à la non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

Par ailleurs, on note que la dispersion entre les économies de la zone s'est réduite pour ces trois critères de premier rang ci-

dessus mentionnés et pour deux des quatre critères de second rang (taux de pression fiscale et masse salariale rapportée aux recettes fiscales). En revanche, la dispersion entre économies de la zone s'est aggravée pour le critère de dépenses en capital en % des recettes fiscales (supérieures à 20 % selon la norme communautaire) et celui de la balance courante en % du PIB (déficit inférieur à 5 % du PIB selon la norme communautaire).

Pour ce qui concerne la convergence réelle des économies de l'Union, c'est-à-dire la convergence des niveaux de vie, illustrée ici par le PIB/tête, deux constats peuvent être formulés :

– Premièrement, sur l'ensemble de la période et pour tous les États considérés, la dispersion entre les économies de la zone a eu tendance à diminuer. Néanmoins, un examen attentif conduit à nuancer ce résultat.

– Deuxièmement, à l'exception du Niger et du Togo, les autres États convergent vers un même sentier de croissance, les moins riches rattrapant les plus riches au regard de l'indicateur de PIB/tête. Il faut cependant indiquer qu'on assiste en partie à un phénomène de convergence perverse puisque la Côte d'Ivoire voit son niveau de PIB/tête diminuer, donc *de facto* converger vers les économies les moins riches.

30

En résumé, il apparaît que seuls quatre États convergent de façon réelle en se basant sur l'indicateur de PIB/tête : le Bénin, le Burkina, le Mali rejoignant progressivement le niveau du Sénégal. Ces quatre États forment ainsi ce qu'il est convenu d'appeler un « club de convergence ». En revanche, trois pays semblent exclus de ce processus de rattrapage : le Niger et le Togo voient leur PIB/tête connaître une très faible progression, alors que la Côte d'Ivoire illustre le phénomène de convergence perverse puisque le niveau de son PIB/tête diminue.

Ces trois pays forment donc un second club de convergence, à la nuance près que l'année 2013, dont les données statistiques ne sont pas encore intégrées à l'analyse qui précède, semble avoir été une année fructueuse pour les économies de ces pays.

Par ailleurs, le contenu en emplois de la croissance étant structurellement faible dans l'espace UEMOA, du fait notamment de la spécialisation primaire des économies au sein du commerce international, la lenteur du processus de convergence n'a pas permis d'infléchir la tendance haussière du chômage au sein de la zone.

En effet, une analyse empirique menée sur les deux dernières décennies suggère que, même dans le cadre du monétarisme illustré par le « Consensus de Washington » à la base de l'ajustement structurel, la convergence nominale observée n'a pas été suffisante pour une stabilité macroéconomique nécessaire à une croissance économique saine et pourvoyeuse d'emplois.

Enfin, on remarque également que les périodes de forte croissance économique et de création d'emplois dans la zone ont été systématiquement des périodes où le niveau d'inflation s'est établi entre 3 et 10 %, soit un niveau supérieur à la norme communautaire de 3 %, avec une production effective régulièrement située au-dessus de la production potentielle.

Ce dernier constat conduit à poser la question de l'existence ou non d'un arbitrage entre taux d'inflation et taux de chômage au sein de la zone UEMOA, sur fond de prévalence de politiques monétaires et budgétaires dites non conventionnelles sur le plan international, en réponse à la crise des *subprimes* et de ses avatars. L'espace UEMOA ne peut rester en marge de ce débat qui préfigure les évolutions futures de la gestion des politiques macroéconomiques au sein des zones monétaires intégrées³.

Une des conséquences concrètes de ce débat est l'impératif d'un examen rigoureux des réponses apportées par le triangle institutionnel de l'Union, à savoir la commission de l'UEMOA, la Banque centrale (BCEAO) et la Banque de développement (BOAD), au défi de la convergence des économies et des enseignements pour le futur.

Perspectives de convergence et de croissance au sein de l'UEMOA

Les efforts entrepris par la commission de l'UEMOA en faveur de la réalisation d'une convergence pérenne

Suite à la phase de convergence, la phase de stabilité du Pacte devait, à l'origine, débiter le 1^{er} janvier 2003. À cette date, tous les États membres devaient avoir satisfait aux critères de convergence et continuer à respecter les normes fixées afin de garantir et de consolider les performances acquises. Tel ne fut pas le cas. L'échéance de la convergence a été repoussée d'abord à fin décembre 2005, puis à fin décembre 2008 et, récemment, au 31 décembre 2013.

Face aux difficultés de la convergence, telle que définie à travers les critères nominaux, une réflexion a été engagée par la commission de l'UEMOA afin d'identifier, en plus des facteurs structurels propres aux économies des États membres, les instruments d'une meilleure

³ K. Nubukpo (2013) « Cinquante ans d'Union monétaire ouest africaine : qu'avons-nous appris ? », *Revue d'économie financière* n °110, juin 2013, p. 145-162.

perception de l'impact des efforts consentis à travers l'exercice de la surveillance multilatérale.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées au Pacte en vue de redéfinir les conditions de convergence. C'est ainsi que la notion de « masse critique » a été introduite. Il sera considéré que l'Union entre en phase de stabilité dès lors qu'une « masse critique d'États membres » respecte les quatre critères de premier rang et que cette performance est jugée durable. Cette « masse critique d'États membres » est définie comme constituée d'au moins quatre États représentant au moins 65 % du PIB nominal de l'Union. Une fois remplis les critères de premier rang par cette « masse critique », l'idée est de permettre une plus grande flexibilité pour pouvoir adopter des politiques contracycliques, et permettre ainsi le pragmatisme nécessaire aujourd'hui pour faire face et s'adapter aux aléas de l'économie mondiale.

32

D'autres réflexions ont été aussi engagées afin de parvenir à une meilleure appréciation de la convergence des économies de l'Union, notamment à travers des critères structurels faisant appel, au besoin, à une appréciation de la croissance structurelle, hors aléas, donc hors événements indépendants des efforts des États membres. Cette réflexion, encore inachevée au sein de l'Union, revêt désormais un intérêt nouveau en raison des leçons apprises à la faveur de la crise économique internationale, en particulier l'impératif de flexibilité en matière de politique budgétaire et monétaire pour un développement pérenne.

Une réflexion serait en ce sens utile, relative à la pertinence des ratios des critères de convergence au-delà de la question soulevée plus haut concernant la cible d'inflation optimale de la zone. En particulier, certains auteurs⁴ ont mis en évidence le fait que les effets de la politique budgétaire seraient non linéaires dans la zone UEMOA, au seuil d'endettement extérieur moyen de 83 % du PIB. Ils insistent sur le fait que les politiques budgétaires menées dans la zone peuvent avoir un effet contracyclique d'inspiration keynésienne qui est conditionnel au taux d'endettement public. Ainsi, jusqu'à un taux d'endettement de 83 %, l'État exerce une influence de type keynésien sur l'activité économique ; au-delà, cet effet devient non keynésien et même antikeynésien.

De manière plus profonde, la question de la pertinence même des critères de convergence se pose, notamment à propos du critère clé relatif à l'équilibre budgétaire, même rénové suite à l'inclusion des dons dans le volet « recettes » du ratio.

⁴ Cf. note précédente.

En effet, l'impératif de respect de l'équilibre budgétaire à court terme concentre en lui les germes de déséquilibres à long terme. Par exemple, l'immobilisme en matière de dépenses d'investissements en infrastructures de croissance, dépenses souvent génératrices de déficits publics à court terme, réduit la possibilité de dégager des marges futures en termes de croissance économique, même s'il permet d'être vertueux à court terme. À long terme, l'absence de croissance pénalisera les budgets des États en termes de rentrées fiscales et de charges sociales, ce qui les fera dévier des normes budgétaires actuellement en vigueur dans l'UEMOA.

Il conviendrait donc d'autoriser des déficits de soutien à l'activité économique actuelle et de préparation de la croissance future. On pourrait ainsi appliquer la règle d'or des finances publiques : c'est le solde structurel courant, c'est-à-dire hors investissement public, qui devrait être en permanence équilibré. Les États de l'UEMOA n'auraient le droit de s'endetter, comme en Grande-Bretagne, que pour financer leurs investissements publics.

Une telle inflexion dans la démarche rend indispensable l'élaboration d'une vision prospective pour l'ensemble de la zone UEMOA. À cet égard, les travaux du *Panel de haut niveau* de l'UEMOA, réuni périodiquement au siège de la commission entre 2010 et 2012, constituent la première étape d'un travail collectif qui a débouché sur un document de vision et la rédaction au mois de mai 2013 à Dakar (Sénégal), d'une feuille de route conjointe entre commission de l'UEMOA, BOAD, BCEAO.

De la convergence des indicateurs à la convergence des aspirations : quels enseignements pour demain ?

Les éléments qui précèdent interrogent la nature même de l'Union pour laquelle les États optent. En effet, sur une échelle de responsabilités croissantes confiées à la commission de l'UEMOA, cette dernière peut être une simple instance de coordination des politiques publiques nationales ou au contraire, à l'autre extrême, endosser le rôle d'un gouvernement quasi-fédéral des États de l'Union. Dans le premier cas, son rôle se bornerait à construire un cadre de concertation idoine des décideurs et des politiques au plan national, avec, comme principal avantage comparatif, la vue synoptique qu'elle peut avoir du fait de sa position supranationale sur les économies de l'Union et donc sa capacité à jouer le rôle « d'observatoire des bonnes pratiques » et d'impulsion de la convergence nominale des économies de l'UEMOA.

Dans le second cas, la commission est censée avoir une implication plus forte dans la définition et l'exécution des politiques

publiques, notamment du fait de sa capacité à mobiliser des volumes financiers importants, susceptibles de couvrir les dépenses en infrastructure et effectuer des transferts financiers importants en cas de survenance de chocs asymétriques.

Une telle démarche s'ancrerait donc dans une vision fédéraliste de l'Union, vivement recommandée par le *Panel de haut niveau* de l'UEMOA, privilégiant un volontarisme économique et politique d'autant plus indispensable que les États ne semblent pas disposer de marges de manœuvre consistantes pour impulser des politiques ambitieuses d'infrastructures au plan national.

Ici, le véritable enjeu de l'intégration est la réalisation de la convergence réelle (et non plus simplement nominale) des économies, c'est-à-dire la convergence des PIB/tête des différents pays de l'Union, par le biais notamment de la mise en place et de l'utilisation de fonds structurels servant à développer les pays et/ou les régions les plus pauvres de l'Union, à l'instar de l'exemple historique que constituent les fonds structurels européens.

À l'heure actuelle, la Conférence des chefs d'États de l'UEMOA ne semble pas avoir clairement opté pour l'une ou l'autre de ces visions, coordination ou fédéralisme, et n'a donc pas encore tiré toutes les implications du choix à faire.

34

Le traité qui a établi l'Union représentait une avancée considérable au moment de son adoption, et l'UEMOA constitue aujourd'hui une des expériences les plus avancées et les plus complètes en Afrique en matière d'intégration régionale. Mais dans un monde qui a changé depuis et dont l'évolution s'accélère, et au vu de l'expérience des 20 dernières années, il convient d'améliorer encore l'efficacité des institutions qui ont permis ces progrès.

– Dans ce contexte, il devient urgent de procéder à la relecture et à la fusion des deux traités (UMOA et UEMOA), conformément à la conception initiale, pour assurer une meilleure synergie des institutions de l'Union. Ceci est d'autant plus urgent que le Traité de l'UMOA vient d'être révisé et le nouveau traité, entré en vigueur le 1^{er} avril 2010, confère désormais à la BCEAO son indépendance vis-à-vis des États. De ce fait, l'articulation des politiques économiques de la zone UEMOA devrait faire l'objet d'une concertation et d'une coordination encore plus étroites avec des aspects institutionnels (rôles respectifs des institutions spécialisées) et des options claires dans l'orientation des politiques.

– La batterie actuelle d'indicateurs de convergence correspondait à la période d'ajustement structurel et monétaire. En considérant que l'Union doit rapidement négocier avec succès et sans nouveaux délais l'échéance de convergence dans un futur proche, il est peut-être envisagé de nouvelles pistes pour l'avenir, en particulier l'adoption de nouveaux critères de convergence.

Ces nouveaux critères de convergence devraient être corrélés dans chaque pays à des objectifs de croissance équilibrée et de création d'emplois, une fois atteinte la phase de stabilité. Dans la structure des dépenses publiques, une importance particulière doit être donnée aux investissements publics structurants et au développement des ressources humaines :

- Les critères comprendraient le solde global des opérations de l'État (y compris celles sur le financement externe), un taux cible d'inflation, et un ratio d'endettement extérieur tenant compte du besoin de mener des politiques de développement, et, le cas échéant, contracycliques ;
- Les indicateurs deviendraient le taux de pression fiscale, le taux d'investissement public, la structure de la masse salariale, les arriérés intérieurs et extérieurs et le taux de chômage.

Conclusion

Le système de convergence existant au sein de l'espace UEMOA peut évoluer sur la base de ses acquis en affirmant deux priorités dans l'élaboration de la politique macroéconomique : (i) la primauté de la croissance et de la création d'emplois ; et (ii) la cohérence globale des politiques et instruments financiers avec ces objectifs. Une telle entreprise exige que la réflexion sur les marges de manœuvre aujourd'hui disponibles pour des politiques macroéconomiques (budgétaire et monétaire) visant explicitement le développement au sein de l'espace UEMOA soit franchement menée, sur fond de reconquête des instruments de la souveraineté économique⁵.

On pourrait ainsi éviter le double écueil lié à tout processus d'intégration économique et monétaire, à savoir celui d'une légitimité sans instruments, et celui d'instruments sans légitimité.

⁵ K. Nubukpo (2013) « L'Afrique doit se réappropriier les outils de sa souveraineté économique », Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri : *Le retour de la question politique : crise de la représentation et luttes démocratiques en Afrique*, Dakar, 22-24 mai 2013, p. 231-235.

